



Au programme du syndicat DEPART cette année

Etude de la trame verte et bleue urbaine

Dans le prolongement du travail réalisé en 2012/2013 sur la trame verte et bleue du territoire du SCoT, le syndicat DEPART s'engage en 2015 sur l'étude de la **trame verte et bleue urbaine** à l'échelle du pôle aggloméré, en partenariat avec le Grand Troyes.

Les objectifs sont de mettre en évidence les continuités naturelles et écologiques à l'échelle de l'**agglomération**, de prendre la mesure des **ruptures** et des **menaces en milieu urbain**, de travailler sur les **continuités entre milieux urbains, périurbains et ruraux**.

Des problématiques spécifiques à la biodiversité en milieu urbain pourront être abordées, comme celle des **parcs urbains**, des **friches industrielles**, des **jardins familiaux et ouvriers** ou encore de la **trame bleue**.

Le périmètre d'étude privilégie une approche géographique, avec un travail ciblé sur **12 communes urbaines et 13 communes associées**.

L'étude est conduite à travers un **groupe de travail technique** associant la DDT de l'Aube, le Cerema, la Région et la DREAL Champagne-Ardenne, la Ville de Troyes ainsi que le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne. En parallèle, un **comité de suivi** trame verte et bleue urbaine composé d'élus du syndicat DEPART et du Grand Troyes se réunit aux étapes clés de l'étude.



L'étude engagée ouvre sur le champ de la nature en ville et d'une approche multifonctionnelle de la trame verte et bleue :

■ La TVB au service de la biodiversité

- Reconnaissance de la valeur écologique des espaces de nature
- Préservation des corridors de déplacement potentiels des espèces
- Amélioration de la perméabilité écologique

■ La TVB au service des habitants

- Préservation de la qualité du cadre de vie et du paysage
- Valorisation du rôle récréatif et de loisirs, développement de l'accès à la nature
- Soutien à la vie sociale, préservation du patrimoine vécu
- Soutien aux espaces de production de proximité, aux circuits courts

■ La TVB au service de l'aménagement durable du territoire

- Préservation des ressources naturelles
- Prise en compte et intégration dans les projets urbains (développement, renouvellement / reconquête)
- Préservation des zones tampons et prévention des risques inondation
- Préservation des zones calmes, limitation des îlots de chaleur...



Etude risque inondation et urbanisme

Dans le cadre des travaux d'élaboration du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) de la Seine troyenne, le syndicat DEPART s'engage sur la fiche action n°4.1 relative à l'étude et la **valorisation des bonnes pratiques de prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire**, en tant que partenaire technique privilégié du Grand Troyes et en collaboration avec l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le travail à conduire consiste à établir un diagnostic et une **analyse des outils existants** en matière de prise en compte du risque inondation dans les documents et projets d'urbanisme, à mettre en évidence **les freins et les leviers** potentiels à la bonne intégration du risque, et à proposer des **pistes concrètes et adaptées** pour améliorer la prise en compte du risque.

La réalisation de l'étude est programmée sur le **second semestre 2015**.



Nouveau périmètre du syndicat DEPART (71 communes) et limites des EPCI membres
Ancien périmètre en hachuré (42 communes) – Fond de plan BD Topo

Observatoire du SCoT



... pour mieux comprendre le territoire et ses évolutions

En 2015, la **construction progressive** de l'observatoire du SCoT de la région troyenne se poursuit, en vue de **préparer le bilan à 6 ans** qui devra être réalisé en 2017 conformément à ce que prévoit le code de l'urbanisme.

Après un 1^{er} numéro dédié à l'habitat et au logement, un 2^e numéro consacré au volet environnemental et un 3^e numéro sur l'économie et le commerce, le syndicat publiera cette année un **4^e numéro un peu différent**. L'objectif est en effet de **travailler à une double échelle** afin de poursuivre le suivi du SCoT sur les 42 communes du périmètre initial et de débiter l'analyse du territoire sur les 71 communes du nouveau périmètre.